



A Carcassonne, le 5 juin 2020

Point de situation COVID-19 dans l'Aude **Semaine du 1^{er} juin**

➤ **Mise en œuvre de la phase 2 du déconfinement**

Le décret n°2020-263 du 31 mai met en œuvre la deuxième phase du déconfinement.

Les plages, lacs, plans d'eau, musées et monuments sont désormais ouverts. Il n'est plus besoin d'une dérogation préfectorale. Ainsi, les arrêtés préfectoraux de dérogation établis depuis le 11 mai dernier sont caduques, puisque fondés sur le décret du 11 mai 2020 qui a été abrogé. Il faut toutefois respecter l'ensemble des mesures barrières et l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes.

La plupart des établissements recevant du public (ERP) peuvent ouvrir, certains sous conditions :

- dans les établissements sportifs, les sports de contact et les sports collectifs restent interdits ;
- les stades ne peuvent accueillir de public : ne sont autorisés que les pratiquants de l'activité sportive ;
- pour les établissements de 1^{ère} catégorie, les exploitants doivent faire une déclaration en préfecture 72h avant l'accueil du public.
- le masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans dans les salles de réception, salles de spectacles, salles polyvalentes, établissements sportifs couverts ou de plein air, chapiteaux, hôtels (uniquement dans les espaces regroupant plusieurs personnes), musées, bibliothèques et centres de documentations.
- toutes les personnes accueillies dans les salles polyvalentes, de spectacles et de réunions et les chapiteaux doivent avoir une place assise, avec un siège vide entre chaque personne ou groupe de personne venant ensemble (foyer).

Les restaurants, bars et cafés sont également ouverts. Toutes les personnes accueillies doivent avoir une place assise ; pas de table de plus de 10 personnes ; 1 mètre de distance entre les tables ; le personnel doit porter un masque de protection, ainsi que les clients lorsqu'ils se déplacent.

Certains établissements doivent être maintenus fermés : il s'agit des bâtiments accueillant des foires ou salons, des salles de projections, des salles de danse ou discothèques et des centres de vacances ainsi que les établissements d'enseignement artistiques.

➤ **Situation sanitaire**

Les indicateurs sanitaires restent encourageants. Le nombre de passages aux urgences liés au Covid est très faible. Le bilan hospitalier n'a pratiquement pas évolué depuis le 11 mai. Le nombre de personnes hospitalisées, qui a oscillé entre 17 et 24, s'établit à ce jour à 6 personnes, dont une seule en réanimation. Le nombre de décès s'est alourdi avec 3 décès de plus pendant le week-end de la Pentecôte, soit 58 décès au total.

La situation des EHPAD reste satisfaisante avec un nombre de décès qui n'a presque pas évolué depuis le déconfinement (46 décès dans 7 ESMS). De nouvelles campagnes massives de tests ont été organisées dans plusieurs EHPAD depuis mi-mai. A l'exception d'un cas avéré, les centaines de tests sont tous revenus négatifs.

➤ Dépistages

Les prescriptions des tests par les médecins généralistes et les investigations complémentaires relatives à la recherche des cas contacts par la CPAM sont opérantes. Depuis le 11 mai dernier, une cinquantaine de nouveaux cas ont été détectés et environ 110 cas contacts examinés, soit en moyenne 3 cas contacts investigués par cas Covid avéré. Dans ce contexte favorable, aucune saisine de la cellule territoriale d'appui à l'isolement n'a été rendue nécessaire.

A ces chiffres, il convient d'ajouter la quarantaine de cas positifs parmi les militaires du 4ème Régiment étranger de Castelnaudary. Leur période de confinement doit s'achever la semaine prochaine.

Le 28 mai a été publié un décret autorisant la prescription des tests sérologiques, qui peuvent être pertinents en complément des tests virologiques.

➤ Reprise scolaire

Le nombre d'écoles ouvertes croît régulièrement. Le 28 mai, 240 écoles maternelles et primaires avaient déjà rouvert, permettant d'accueillir 3750 élèves sur 29 000 (13%). Cette semaine, la fréquentation a fortement augmentée, avec 7500 élèves présents, soit 25 % de l'effectif habituel. 303 écoles sur les 344 sont désormais ouvertes, et ce chiffre est amené encore à progresser. Les 28 collèges du département sont également ouverts pour les classes de 6e et de 5e depuis le 18 mai et accueillent au 25 mai 1238 élèves sur 7479 (16,5%). La réouverture cette semaine aux élèves des classes de 4e et de 3e n'a pas soulevé de difficulté, mais la fréquentation reste faible.

➤ Soutien aux personnes les plus fragiles

Le centre d'hébergement spécialisé ouvert à Carcassonne le 30 mars dernier pour accueillir les personnes en grande précarité malades du Covid ne nécessitant pas d'hospitalisation n'accueille plus à ce jour de malades. Point positif : 3 malades, qui étaient initialement SDF, ont pu être relogés à leur sortie du centre.

Le dispositif exceptionnel de distribution de chèques services, à destination des personnes sans domicile, sans ressource et qui n'ont accès à aucune aide alimentaire ou service de restauration, ni aux produits de première nécessité, a bénéficié à 319 personnes au mois d'avril 2020. Le dispositif a été reconduit aux mois de mai et juin, et sera prolongé cet été. A ce jour, 75 000 € ont ainsi été distribués par le biais de 5 associations.

➤ Soutien économique

- Chiffres chômage partiel: Près de 4 millions d'heures ont fait l'objet d'une indemnisation. Cela représente à ce jour 20 % environ des 22 millions d'heures initialement estimées par les entreprises. 36 M€ ont ainsi été versés aux entreprises. Les principaux secteurs bénéficiaires sont : commerce/réparation automobile (23,5%) ; construction (16%) ; activités scientifiques, techniques , administratives, soutien, notaires... (13,3%) ; hébergement restauration (13%)
- Chiffres fonds de solidarité : 17 045 entreprises ont bénéficié de cette aide pour 22,43 M€ (1315 € en moyenne).

- Prêt garanti par l'État (PGE) : 2 890 entreprises en ont bénéficié pour 335,63 M€. Les principaux secteurs bénéficiaires sont : commerces automobiles 26%, hébergement restauration 20%, construction 13%.
- Le 4 juin, le gouvernement a annoncé 4 mesures dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, dont une aide exceptionnelle de 5 000 à 8 000 € pour l'embauche d'apprentis à partir du 1^{er} juillet prochain.

➤ **Élections municipales**

Le second tour des élections municipales aura lieu le 28 juin prochain.

- 49 communes du département sont concernées.
- 23 listes ont été déposées les 29 mai et 2 juin derniers sur les 8 communes de plus de 1000 habitants.
- 140 bureaux de vote seront ouverts pour les électeurs.

Afin de garantir les meilleures conditions sanitaires lors du vote, l'État fournit des visières, des masques et du gel pour les assesseurs et les électeurs.

➤ **Sécurité routière**

Le bilan de la mortalité sur les routes de l'Aude s'élève désormais à 7 personnes décédées depuis le début de l'année. Les comportements déviants, notamment les grands excès de vitesse sont en net augmentation depuis le 11 mai dernier. Le nombre d'accidents corporels est en augmentation par rapport aux mêmes périodes de 2019. La nouvelle mesure de confiscation immédiate et de mise en fourrière du véhicule pendant 7 jours a déjà été appliquée à plus de 10 reprises, en plus de nombreuses suspensions de permis de conduire. Les usagers de la route sont une nouvelle fois invités à réagir face à cette situation et à changer de comportements.